

# **Bulletin municipal Janvier 2019**



# Sommaire

Page 3	Le mot du Maire
Pages 4 et 5	La Vie communale
Pages 6 et 7	Le 11 novembre
Pages 8, 9 et 10	Les travaux 2018
Pages 11	Les projets 2019
Pages 12 et 13	Notre Plan Local d'Urbanisme (PLU)
Page 14	Le Coté finances
Page 15	Les nouveautés 2019
Pages 16 et 17	L'agglo à notre service
Pages 18 et 19	Le S.I.R.P.
Page 20	L'école
Pages 21, 22 et 23	Les Associations
Page 21	Association les amis de Saint Rémi
Pages 22 et 23	Association Familles rurales
Page 23	Association APE
Pages 24 et 25	L'entretien de la commune : l'affaire de tous
Page 25	Les tarifs communaux
Page 26	L'Etat civil
Page 26	La collecte de textile
Page 27	L'Agenda
Page 27	A votre service
Page 27	Infirmières
Page 27	Oculiste
Page 28	Les artisans
Page 28	Les commerces ambulants
Page 28	Distributeur de pain

# Le mot du Maire

#### Chères Dangeoises, chers Dangeois,

Très vite, trop vite, les dernières minutes de 2018 se sont écoulées et nous avons ouvert nos bras à nos familles, nos amis, pour leur souhaiter une très bonne année 2019.

Et pourtant, quelle morosité!!!

Mondiale : l'arrivée de nouveaux dirigeants nous font découvrir des positions et des propos nous ramenant bien en arrière.

Européenne : Certains quittent le navire, pensant que seuls ils seront mieux, d'autres menacent, d'autres bloquent des évolutions bien nécessaires.

Nationale : Notre pays est rentré dans la tourmente, ras le bol fiscal, incompréhension des décisions prises par nos gouvernants, ignorance par ceux-ci du quotidien de beaucoup de familles, les gilets jaunes disent leur révolte envers ce qui parait malheureusement incontournable, le remboursement de la dette. Pour que ceci soit compris l'équité ne doit-elle pas être de mise ?

Dans cette ambiance, qu'il faut bien sûr relativiser, notre village fait le pari d'avancer à la hauteur de ses moyens en s'appuyant sur une situation financière saine (voir l'analyse financière) et en cherchant en permanence les meilleurs soutiens financiers auprès de l'état, du département ou de la communauté d'agglomération.

C'est la permanence de mes positions tout au long de mes mandats et c'est ainsi que chaque année, notre petite commune arrive à investir autour de 200 000 € sans endettement supplémentaire.

Vous trouverez dans ce bulletin municipal beaucoup d'informations sur ce qui se fait et se fera jusqu'au mois de mars 2020.

Vous le savez, je l'ai annoncé lors du dernier 14 juillet, je ne me représenterai pas à vos suffrages en mars 2020, non par fatigue ou lassitude ou découragement, mais par simple réalisme et constat que les années s'accumulent pour moi comme pour chacun d'entre nous.

Je ne doute pas que certains d'entre vous se lèveront pour reprendre le flambeau que d'autres m'ont transmis, et continueront à réfléchir et agir dans l'intérêt de Dangers et de ses habitants.

Cette émulation communale, n'est pas, loin s'en faut, portée uniquement par le Maire mais surtout et avant tout par une équipe municipale ; je veux vous dire :

Le plaisir d'avoir autour de moi des adjoints engagés et des conseillers avisés et participants, c'est de cette façon que l'on peut parler de véritable démocratie locale.

Le plaisir de voir des associations engagées et créatrices, rejoignez les, je ne doute pas qu'elles vous accueillent ou accueilleront.

Vous le devinez, même si la responsabilité municipale est délicate, elle est d'un enrichissement permanent pour celui qui s'y risque, enrichissement essentiellement fait de rencontres humaines ; parmi elles je veux saluer la mémoire de deux vice-présidents du Syndicat Scolaire qui ont été à mes côtés pour la construction de l'école Arc en Ciel. Gilles Pelletier, Patrick Lavau, votre disponibilité et vos conseils ont permis de réaliser ce lieu de formation accueillant les 140 enfants de nos deux villages, comment ne pas vous en être reconnaissants.

Cette année 2019 s'ouvre, comme d'autres, sur beaucoup de points d'interrogations, mais soyons confiants et regardons l'histoire pour constater combien nos sociétés ont su dépasser tant et tant de difficultés.

Faisons de notre village un lieu de proximité et de solidarité et que cette nouvelle année vous apporte douceur, joie et bonheur.

Très bonne année 2019.

# La Vie communale

### 02/02/2018: Accueil des nouveau-nés et nouveaux habitants

Nous avons souhaité la bienvenue autour d'une galette des rois, aux nouveau-nés et nouveaux habitants arrivés en 2017 ; cela nous a permis de présenter la Commune et d'échanger avec les nouveaux Dangeoises et Dangeois. Des petits présents leur ont été offerts.

### 28/04/2018 : Lâcher de truites en partenariat avec Familles Rurales



La matinée est réservée aux enfants de la Commune, l'après-midi, tous les Dangeoises et Dangeois peuvent venir taquiner la truite; d'ailleurs il n'est pas rare d'y voir des habitués pendant quelques jours.....L'A.F.R. a proposé une restauration et une buvette dans la cour de la Mairie tout au long de la journée. Une vingtaine d'enfants de moins de 15 ans accompagnés d'un adulte ont tenté de pêcher les truites lâchées par Mr Fialex Michel, habitant la Puisaye.

### 24/03/2018: Inauguration du lotissement « Le Plessis du Parc »

Cette inauguration a marqué l'aboutissement pour la Commune, d'un projet de développement en partenariat avec Chartres Métropole. Une cinquantaine de personnes ont participé à l'évènement dont des constructeurs immobiliers et de potentiels nouveaux Dangeoises et Dangeois. A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur a été servi au restaurant scolaire. Des plans et des photos retraçant les travaux étaient exposés.



### 08/05/2018: Commémoration de l'armistice du 08/05/1945



C'est sous un soleil de plomb qu'une trentaine de personnes se sont retrouvées au Monument aux Morts pour célébrer le 73ème anniversaire de la Victoire du 08 mai 1945. Ce fut un moment fort en émotion au cours des différentes lectures officielles. Ensuite, nous avons partagé le verre de l'amitié dans la salle du Conseil.

### 25/05/2018 : Fête des voisins

Une quarantaine de Dangeoises et Dangeois se sont réunis pour passer un moment convivial dans la

salle du Conseil Municipal car la pluie s'était invitée au rendez-vous.

L'intérêt de cette soirée permet à tous d'apporter leurs mets, de les déposer sur une table commune afin de les partager et ainsi de favoriser un moment agréable ; l'apéritif a été offert par la Mairie.



### 14/07/2018: Fête Nationale sur le thème « la campagne »



Cent soixante et une personnes ont été invitées dans la cour de l'école autour d'un cochon grillé. L'ensemble des Conseillers Municipaux, soutenus par de nombreux bénévoles, ont permis le bon déroulement de cette journée. Au cours du diner, trois animations ont été proposées : course avec un œuf frais, deviner le nombre exact de bonbons contenus dans un bocal et enfin évaluer la longueur de la ficelle entourant un magnum de Bordeaux. L'ensemble de ces anima-

tions a favorisé un moment chaleureux et convivial pour tous les participants, petits et grands. Par tradition, de nombreux enfants accompagnés de leurs parents ont illuminé les rues du village lors du défilé

des lampions, sur une musique entrainante et joyeuse. Pour clore cette magnifique soirée, un feu d'artifice a été installé et tiré par Denis et Raymond : belle réussite et très beau moment.



MERCI A TOUTES LES PERSONNES QUI AIDENT SANS COMPTER ET QUI PARTICIPENT A LA REUSSITE DE CETTE JOUNEE.



### Rendez-vous en 2019

### 11/11/2018 : Commémoration du centenaire de l'armistice

Vous trouverez en page 6 et 7, un récapitulatif de l'évènement.

### 02/12/2018 :Repas communal



Une quarantaine de Dangeoises et Dangeois ont répondu présents. Le déjeuner a été préparé et servi par le traiteur « Patrick Verdier, la Forge de Champrond en Perchet » dans le restaurant scolaire. Belle découverte. Le



père Pierre, curé de la paroisse, était l'invité d'honneur de ce repas. Pour terminer l'après-midi, un loto a été organisé. Ce repas est ouvert à tous, le prochain aura lieu le dimanche 1/12/2019.

Notez le dès à présent sur votre agenda.

### Décembre 2018 : visite à nos anciens

Courant décembre, nous avons pris plaisir à aller rencontrer M et Mme THOMASSE, Mmes HUBERT, THOUAN, LANGLOIS et TISON ainsi que M et Mme VOYNET. Nous avons pu échanger sur notre village.

# Le 11 novembre

### **Exposition:**

11 novembre 1918 – 11 novembre 2018, 100 ans se sont écoulés. Pour ne pas oublier ceux qui sont morts pendant la grande guerre, une exposition retraçant les circonstances de la disparition de nos dix poilus inscrits sur notre monument a été présentée dans l'ancienne salle de classe du 5 au 17 novembre. Quatre-vingts personnes (y compris des enfants de l'école) sont venues la voir.

De nombreux documents ont été collectés tant aux archives départementales d'Eure-et-Loir que sur le site « mémoire des hommes ».



### Cérémonie:

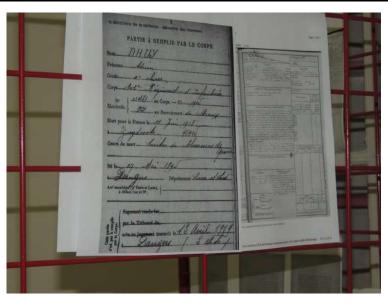
Lors de la cérémonie du 11 novembre, une gerbe créée par les enfants de la garderie et une offerte par la mairie ont été déposées au pied du monument aux morts. Après la lecture des discours du président de la République et celui du secrétaire d'état aux anciens combattants, des enfants de l'école ont lu des extraits de lettres de poilus sous la pluie. L'appel aux morts, sans oublier les militaires tués cette année lors des opérations extérieures, a précédé la sonnerie aux morts. Une minute de silence a été observée avant que tous les participants entonnent la Marseillaise. Un vin d'honneur a clôturé cette cérémonie.





### Nos morts:

	·	
MERCIER Paul	Né le 2 février 1888 à Dangers, cultivateur, clairon au 101 <sup>eme</sup> régiment	
	d'infanterie, Prisonnier, Mort pour la France avant le 20 janvier 1915 en-	
	terré à Bleid (Belgique)	
MONTAUDOUIN Henri	Né le 7 juin 1892 à Pontgouin, charretier, 67 <sup>eme</sup> régiment d'infanterie,	
	Mort pour la France le 15 mars 1916 à l'épine Lambert commune de saint	
	Hilaire le Grand dans la Marne	
LERONDEAU Augustin	Né le 27 juillet 1891 à Vérigny, cultivateur, 2 <sup>eme</sup> régiment mixte de	
	zouave, disparu le 1 <sup>er</sup> mai 1916 à Douaumont (Meuse) mort pour la France	
VAVASSEUR Charles	Né le 9 mai 1891 à Maizières (Calvados), ferblantier, 1 <sup>er</sup> Bataillon de	
	marche d'Infanterie Légère d'Afrique, Mort pour la France le 17 mai 1916	
	à Esnes (Meuse) (il était titulaire de la médaille coloniale avec agrafe Ma-	
	roc)	
LETANG René	Né le 31 décembre 1892 à Dangers, charretier, 12 <sup>eme</sup> régiment de cuiras-	
	sier, Mort pour la France le 7 avril 1918 au bois Sénécat, sud-ouest de	
	Castel dans la Somme	
BINOIST Raymond	Né le 23 janvier 1892 à Dangers, plâtrier, 37 <sup>eme</sup> régiment d'infanterie,	
	Mort pour la France le 8 mai 1918 des suites de ses blessures à	
	Roesbrugge (ou Rousbrugge) (Belgique) (cité à l'ordre du régiment le 2	
	octobre 1817, il était titulaire de la croix de guerre avec étoile de bronze	
	et de la médaille militaire)	
DHUY Adrien	Né le 27 mai 1891 à Dangers, cultivateur, 102 <sup>eme</sup> régiment d'infanterie,	
	Mort pour la France le 11 juin 1918 des suites de ses blessures survenues	
	à Zuydcoote (Nord)	
DHUY Albert	Né le 11 août 1897 à Dangers (frère du précédent), charretier, 112 <sup>eme</sup> régi-	
	ment d'infanterie, Mort pour la France le 12 juin 1918 des suites de ses	
	blessures à Estrées-Saint-Denis (Oise) (il est inscrit au tableau spécial de la	
	médaille militaire à titre posthume le 8 février 1922)	
THENAISY Georges	Né le 7 août 1893 à Saint Denis des Puits, charretier, 12 <sup>eme</sup> régiment	
	d'infanterie, Mort pour la France le 11 août 1918 à Thiescourt (Oise) (il	
	était titulaire de la médaille interalliée, de la médaille commémorative	
	française de la grande guerre et de la médaille militaire à titre posthume)	
ROCTON Julien	Né le 1 <sup>er</sup> août 1879 à Frazé, commis, 21 <sup>eme</sup> régiment d'infanterie coloniale,	
	blessé le 28 octobre 1915 à Souchez (Pas de Calais) Mort pour la France le	
	11 juin 1919 à Chartres	



## Les travaux 2018

### Cimetière

Pour respecter la règlementation, nous avons dû envisager de clôturer le cimetière. Nous avons fait procéder à l'arrachage de la haie et à l'implantation d'une clôture en treillis soudé en façade. Celle-ci, comme prévu, a été doublée d'une haie de troènes, de charmes et de cotonéasters. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Julien et Legault pour un montant de 6 192,48 € HT.



De même, la marbrerie Vaux a créé en septembre un ossuaire et a procédé à l'installation d'une stèle au jardin du souvenir pour un montant de 3 166,66 € HT.

L'ensemble de ces travaux s'élève à 9 359,16 € HT, financés pour 2 551 € par le département et 3 404,08 € par Chartres Métropole, soit un reste à charge de 3 404,08 € pour la commune.

### Sente piétonne

La préservation de la sécurité est une de nos préoccupations majeures. Pour les habitants du sud du village, mais surtout pour les écoliers qui fréquentent l'école Arc en Ciel : cheminement sur des trottoirs étroits le long de la RD 939.

Bien que bénéficiant d'un transport scolaire spécialement mis à leur disposition entre la place des Bruyères et l'école, le conseil municipal a décidé la création d'une «sente» face



au premier passage piéton à l'entrée du village. Le montant de l'opération s'élève à 32 046,70 € HT financé pour 9 433,33 € par le département, 5 455 € pour la D.E.T.R. (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) et 8 579,19 € par Chartres Métropole, le reste à charge pour la commune s'élevant à 8 579,19 €. La haie du stade, en mauvais état et envahie de ronces, a été arrachée par l'ANERVEDEL, organisme de réinsertion, pour un montant de 2 670 € HT. Cette sente piétonne rejoint l'école par le city et se poursuit jusqu'au lotissement du Plessis du Parc. Elle se prolonge jusqu'au chemin du bois Thion, permettant un cheminement le long des champs, contournant le village par la ferme du Bois de Plessis.

### Rue de la Miterne

Conformément aux prévisions répertoriées dans le précédent numéro, le revêtement de la rue de la Miterne a été repris entièrement, de la rue des Artisans au carrefour de la rue des Bruyères, après l'aména-

gement d'un engouffrement supplémentaire face au terrain de boules, afin d'éliminer un point bas résiduel dû à un léger affaissement de la chaussée.

Le montant de l'opération s'élève à 30 312 € HT € et 935 € HT pour la reprise de l'engouffrement. Le Département et Chartres Métropole ont contribué financièrement à ces travaux pour respectivement 8 749 € et 10 781,50 € et un reste à charge pour la commune de 10 781,50 €



### 20 rue de la mairie

Suite à l'acquisition en 2015 de la propriété sise au 20 rue de la Mairie, à la destruction de la maison abandonnée depuis plus de 10 ans et au nettoyage complet du terrain en 2017, nous avons fait procéder à la division par le cabinet Hermand, géomètre, en 2 lots de 1127 m² et 665 m².



Les travaux de viabilisation et la création de 2 places de jour par terrain ont été réalisés par l'entreprise Musci au mois de septembre dernier et sont maintenant terminés. Une clôture a été installée par l'entreprise paysagère Julien et Legault.

L'ensemble de ces travaux s'élève à 15 107,09 € HT à charge de la commune.

Le premier lot de 1127 m2 est déjà réservé, le second est encore disponible, au prix de 58 700 €.

Qu'on se le dise!

### Rue de la Mairie

Les travaux entrepris en septembre 2017 et interrompus par la trêve hivernale ont repris en début d'année avec un peu de retard. Les délais imposés par la pose des nouveaux mâts d'éclairage public ne nous ont pas permis de faire le revêtement de la voie et des trottoirs avant le mois d'avril.

Les travaux ont été définitivement réceptionnés le 13 juin et sont conformes à l'enveloppe financière qui avait été définie.

### Logements locatifs

Rue des Bruyères : Les 3 pavillons font l'objet d'une complète réhabilitation tant intérieure qu'extérieure ; chauffage, sanitaires, isolation par l'extérieur, ravalement complet. Ces travaux, initiés par Habitat Eurélien pour un montant de 50 000€ par logement, devraient permettre une économie de fonctionnement d'environ 30% à leurs occupants.



Plessis du Parc : Les 4 logements, 2 F3 et 2 F4, dont la construction a débuté au printemps, sous l'égide de Chartres Métropole Habitat, devraient bientôt être achevés. Les attributions sont en cours.

### **Eglise**

Sur proposition de Madame Audebran, conservatrice à la Direction Régionale des Affaires Culturelles, il a été proposé une restauration plus approfondie de la statue de Sainte Barbe, de façon à retrouver les peintures d'origine (16<sup>ème</sup> siècle). Nous avons confié le travail à Monsieur Verdier qui avait déjà opéré sur les autres statues.

Le montant de la restauration s'est élevé à 3 129 € financé pour partie par la DRAC(938 €) et par le département (1 095 €), le reste à charge pour la commune étant de 1 096 €.

Après près d'une année, Sainte Barbe a retrouvé Dangers et son Eglise Saint Rémi le 01 juin 2018



# Les Projets 2019

### Mairie

Nous avons en 2018 mené à bien une réflexion approfondie sur le réaménagement de la mairie. En effet, la toiture est en très mauvais état, l'isolation est quasi inexistante induisant un coût de chauffage très élevé pour la collectivité.

Nous avons mandaté le CAUE\* pour faire une pré-étude de réhabilitation, ce qui a été fait au printemps dernier. Sur cette base, nous avons sollicité Chartres Métropole Aménagement pour une assistance en maîtrise d'ouvrage afin de nous aider dans le choix du cabinet d'architecture. Au mois de mai nous avons lancé la consultation. C'est le cabinet Sémichon et Vincent qui a été choisi pour mener à bien le projet. La première tranche est composée de l'isolation complète par l'intérieur et celle des combles, la mise aux normes PMR\*, la remise en état de la toiture, la redistribution des bureaux. En plus de ces travaux la création d'une salle des associations est à l'étude. Les travaux correspondants font l'objet de la seconde tranche conditionnelle.

L'enveloppe prévue pour la première tranche s'élève à 196 000 € HT et à 153 500 € HT pour la tranche conditionnelle. Un premier projet vient de nous être présenté par le cabinet d'architectes et est actuellement à l'étude. Il en est de même pour les financements.

### Rue de la mare Blanche

Nous envisageons de remettre en état la rue de la Mare Blanche qui a beaucoup souffert. En effet lors des travaux rue de la mairie, l'essentiel de la circulation s'est fait par cette voie.

### Panneaux de rue

La signalisation dans notre village est "fatiguée" et aurait besoin d'un bon lifting! A cet effet nous avons lancé une consultation auprès de fabricants pour éventuellement changer l'ensemble des plaques de rue.

### Sécurisation du RD 939

Comme indiqué plus haut, la sécurité pour la traversée de la RD 939 pour rejoindre la sente piétonne doit être améliorée.

Une étude est actuellement en cours avec le département afin d'augmenter la sécurisation de cette traversée, pour tous ceux qui souhaitent emprunter cette sente.

- CAUE: Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
- PMR: Personne à Mobilité Réduite

# Notre Plan Local D'Urbanisme (PLU) La dernière ligne droite?

Dans notre édition de janvier 2018, nous vous disions la complexité de ce dossier et combien son élaboration était fastidieuse.

Nous vous faisions part également d'un calendrier de principe nous permettant d'envisager le terme de ces études à l'automne 2018.

Hélas, notre projet a de nouveau été remis en cause par les services de la DDT et de la Chambre d'agriculture lors de la réunion avec les personnes publiques associées le 18 décembre 2017.

Cette prise de position nous a, en conséquence, demandé de revoir l'ensemble de notre plan de Zonage, nous obligeant à supprimer 1 AU sur les terrains communaux face à la rue des Bruyères.

### De quoi s'agit-il?

Vous l'avez compris, le PLU a pour vocation de définir les zones constructibles pour les 15 ans à venir. Votre conseil municipal a depuis le début des études souhaité qu'une zone 1NA (zone de construction future) aménageable dans les dix ans à venir soit inscrite dans le PLU.

La loi ALUR indique clairement que des extensions sur des terres agricoles, même propriétés de la commune, ne pourront se faire qu'après construction des terrains non bâtis internes à l'enveloppe urbaine.

La lecture restrictive de cette règle par notre administration de tutelle nous a contraints à revoir nos projets, non sans essayer tous les recours nécessaires.

C'est ainsi que nous avons :

- Obtenu le soutien de la communauté d'agglomération avec les conseils permanents du service de l'aménagement de l'espace et la défense en Préfecture de notre dossier par Monsieur le Président JPGORGES,
- Le 13 avril 2018, rencontré le Directeur Départemental des territoires à son bureau, pour lui indiquer notre volonté,
- Le 11 mai 2018, reçu la visite du même Directeur Départemental des Territoires, soucieux de visualiser notre projet. L'ensemble du Conseil Municipal avait été convié ainsi que les deux anciens Maires de la Commune. L'historique de développement du village dans la cadre du Plan d'Occupation des Sols (POS) a été exposé et expliqué.

### Qu'avons-nous obtenu?

Ces longues négociations ont eu comme conséquences de suspendre les études dans l'attente d'une position claire de l'administration. Après notre réunion du 11 mai, il nous a été clairement indiqué qu'il serait illusoire de vouloir maintenir la Zone 1NA dans notre projet. Seules concessions qui devront être validées après enquête publique, la possibilité de prévoir quelques terrains artisanaux supplémentaires.

#### **Quelles conséquences ?**

Outre un retard de près de 6 mois le Conseil Municipal :

- a dû débattre et choisir entre la poursuite des études en acceptant les contraintes ci-dessus exposées ou abandonner purement et simplement ce projet avec retour au Règlement National d'Urbanisme (RNU),
- s'est prononcé à l'unanimité pour la poursuite des études dans sa réunion du 15 mai 2018,
- a délibéré à nouveau sur le PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) afin de le mettre en conformité avec les demandes de la DDT.

Le nouveau PADD a été adopté en conseil municipal lors de la réunion du 17 juillet 2018.

### **Et maintenant?**

Après finalisation du règlement de PLU, du Plan de Zonage, de la liste du bâti remarquable et de l'ensemble des documents annexes, <u>le Conseil Municipal a arrêté les études du Plan Local d'Urbanisme après avoir établi de bilan de la concertation lors de sa réunion du 26 novembre 2018.</u>

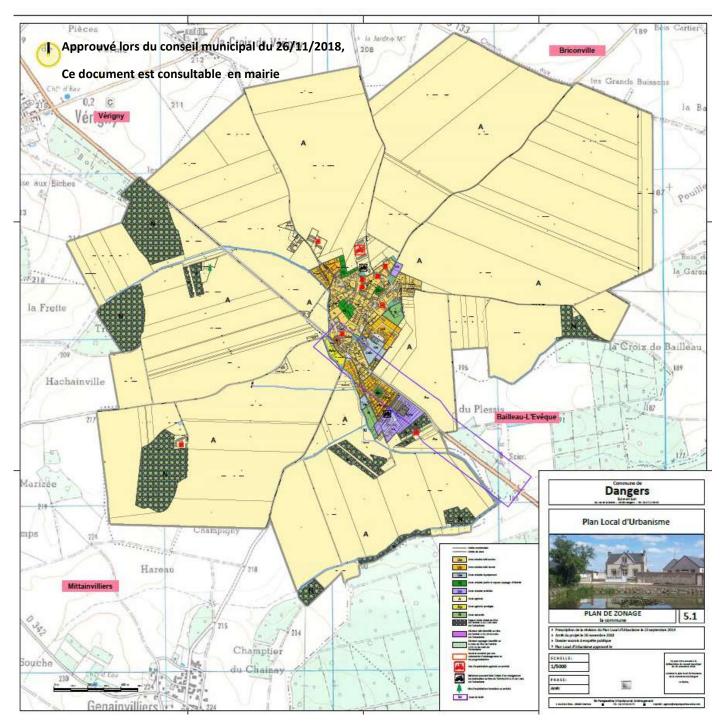
### Le calendrier à venir

Janvier 2019: Nomination d'un commissaire enquêteur par le tribunal administratif.

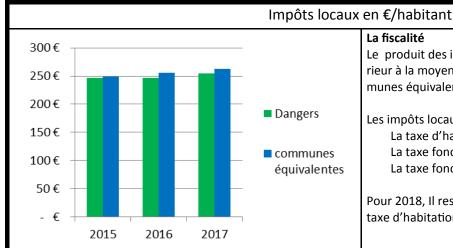
18 mars au 20 avril 2019 : enquête publique, documents consultables en Mairie avec possibilité d'accès à un registre d'observation.

20 mai 2019 : Remise du rapport par le commissaire enquêteur.

Septembre 2019: Approbation du PLU par le Conseil Municipal



# Le Coté finances



#### La fiscalité

Le produit des impôts locaux (255 € par habitant) est supérieur à la moyenne des produits des impôts locaux des communes équivalentes (263 € par habitant).

Les impôts locaux se composent de :

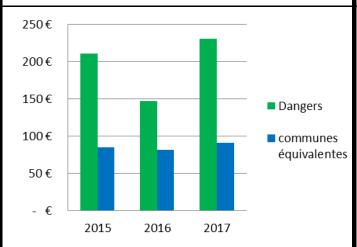
La taxe d'habitation

La taxe foncière sur les propriétés bâties

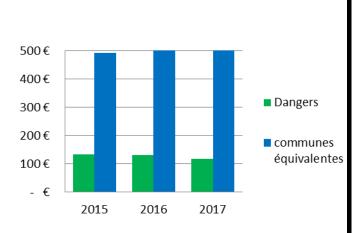
La taxe foncière sur les propriétés non bâties

Pour 2018, Il reste une incertitude sur la compensation de la taxe d'habitation appelée à disparaître.

### Capacité d'autofinancement en €/habitant



### **Endettement en €/habitant**



#### La Capacité d'Autofinancement (CAF) nette :

La CAF représente l'excédent résultant du fonctionnement et est calculée par la différence entre les produits réels de fonctionnement et les charges réelles.

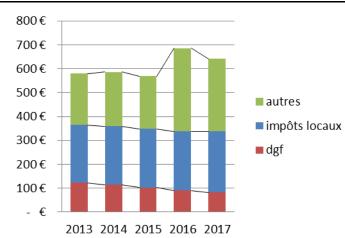
La CAF nette est égale à la CAF brute amputée du remboursement en capital de la dette. La CAF nette (231 €) représente donc l'autofinancement de la collectivité.

#### Un endettement maitrisé

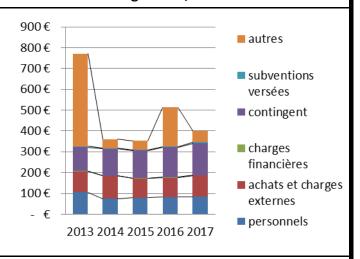
Les annuités de la dette ne sont que de 19 €/habitant (80€/ habitants pour les communes équivalentes).

La commune a avancé 350 000 € (soit environ 800€/habitant) à Chartres Aménagement en charge du programme « Plessis du parc ».

# Produits en €/habitant



### Charges en €/habitant



### **DGF (Dotation Globale de Fonctionnement)**

Cette dotation qui était de plus 120 €/habitant par an jusqu'en 2013, n'est plus que de 82 €/habitant en 2017 et ne devrait plus baisser en 2018.

# Les nouveautés 2019

### Changement de fréquences TNT

Les changements de fréquences de la TNT devraient avoir lieu dans votre zone le **14 mai 2019.** Ils peuvent avoir pour conséquence la perte de certaines chaînes de télévision. Dans ce cas, il vous faudra effectuer une recherche des chaînes le **14 mai 2019**, afin de retrouver l'intégralité de l'offre TNT.

### Inscriptions sur les listes électorales

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, Les demandes d'inscriptions sur les listes électorales peuvent être déposées toute l'année auprès de la mairie (Cerfa 12669\*02).

En 2019, la date limite d'inscription sur les listes électorales afin de participer à un scrutin est le dernier jour du deuxième mois précédant le scrutin.



Par exemple, pour l'élection des représentants de la France au Parlement européen qui aura lieu le 26 mai 2019, la date limite d'inscription sur les listes électorales est le 31 mars 2019.

A partir du 1er janvier 2020, il sera possible de s'inscrire jusqu'au 6e vendredi précédant le jour du scrutin.

Le Maire disposera d'un délai de 5 jours pour statuer sur cette demande.

Les citoyens de l'Union Européenne qui résident en France ont également le droit de participer à ces élections dès lors qu'ils sont inscrits sur les listes électorales complémentaires .

Pour les résidents à l'étranger il sera nécessaire de choisir d'être inscrit soit sur la liste électorale municipale ou sur la liste électorale consulaire.

### Changement de trésorerie

A compter du 1er janvier 2019 les règlements de concession, location de barnum, photocopies, fermage se feront auprès de la trésorerie de Chartres Métropole, 8 impasse du Quercy 28115 Lucé Cedex

<u>02 37 91 23 83</u> Courriel : <u>t028013@dgfip.finances.gouv.fr</u> . En revanche, le paiement de l'impôt (revenus, habitation, foncier,...) reste à Courville.

### Timbres Fiscaux

Vous pouvez, dorénavant, acheter la plupart de vos timbres fiscaux en ligne : <a href="https://timbres.impots.gouv.fr/">https://timbres.impots.gouv.fr/</a>

### Pièces d'identité

Les cartes nationales d'identité ne sont plus délivrées par votre mairie, seules les mairies équipées peuvent recevoir vos demandes (liste en Mairie de Dangers). Vous pouvez faire une pré demande en ligne : <a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21089">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21089</a>

Vos cartes Nationales d'identités sont valables en France jusqu'à 15 ans, attention néanmoins pour voyager en Europe certains pays demandent une Carte de moins de 10 ans.

La secrétaire de Mairie peut vous aider si besoin.

# L'Agglo à notre service

Vous le savez, depuis 2012, la commune de Dangers a rejoint la communauté d'agglomération CHARTRES METRO-POLE.

Petit à petit et selon les décisions des conseils municipaux et communautaires, CHARTRES METROPOLE grandit en nombre de communes adhérentes (66 actuellement) et en compétences transférées.

Il nous a semblé important de récapituler ici comment l'agglomération agit pour chacun des Dangeoises et Dangeois et c'est donc volontairement que seules certaines compétences vous sont présentées ici :

Compétences obligatoires			
Concernant DANGERS	De quelle manière ? Contacts et adresses utile:		
Le développement économique	Zone artisanale de Dangers, entretenue	Guichet unique tel :	
	par Chartres Métropole	02.37.23.40.00	
L'aménagement de l'espace communa	utaire		
SCOT Shéma de Cohérence territoriale	Document d'urbanisme supra communal s'appliquant à toutes les communes	Guichet unique tel : 02.37.23.40.00	
Organisation des transports urbains déléguée à SPL Chartres Métropole transport et Filibus	Transport des élèves primaires (matin, soir et piscine) et collégiens Transport à la demande pour tous sur	SPL tel: 02.37.35.68.02	
	réservation Transport à la demande pour Personnes à Mobilité Réduite	Filibus tel : 0825 30 28 00 Filibus tel : 0825 30 28 00	
L'équilibre social de l'habitat			
Programme local de l'habitat.	Programme Chartres Rénov Habitat Aides à l'amélioration de l'habitat sous conditions de ressources	Guichet unique tel : 02.37.23.40.00	
Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire.	Aides à la construction de logements so- ciaux	Guichet unique tel : 02.37.23.40.00	
Action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées.	Aide au relogement d'urgence par l'inter- médiaire du CIAS	Mairie tel : 02.37.22.90.05	



### Nom des délégués

Titulaire: Jean-François MORIZEAU, Maire

Suppléant : Philippe TRANCHANT 1<sup>er</sup> adjoint

Action sociale: Evelyne ARRONDEAU 2 eme ad-

jointe

### Compétences optionnelles

Concernant DANGERS	De quelle manière ?	Contacts et adresses utiles
Assainissement des eaux usées	Surveillance, entretien et amélioration de la station d'épuration confiés à Chartres Mé- tropole assainissement et délégué à Cmeau Surveillance des assainissements individuels et aide à l'entretien	Guichet unique tel : 02.37.23.40.00 ou Cm eau tel : 02.34.43.90.22 ou Mairie tel : 02.37.22.90.05
Eau	Surveillance des installations d'eau collectives et individuelles. Travaux en vue de l'amélioration de la qualité Mise en place de compteurs télérelève	Guichet unique tel : 02.37.23.40.00 ou Cm eau tel : 02.34.43.90.22 ou Mairie : 02.37.22.90.05
Actions en matière de protection et de mise en valeur de l'environne- ment et du cadre de vie	Ramassages et traitement des déchets ménagers. Collecte du tri sélectif Gestion des déchetteries	Guichet unique tel : 02.37.23.40.00 ou Info déchets tel : 0 800 22 20 36
Action sociale d'intérêt communautaire	Compétence transférée au Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) Construction d'un Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes Aide au logement	

### Compétences supplémentaires

competences supplementaires				
Études et actions concernant l'intérêt et la mise en œuvre des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) sur le territoire de l'agglomération  Transport et accueil des élèves des	Compétence exercée par CM'in Développement de la fibre optique (études en cours pour Dangers) développement prévu en 2020  2 classes sont emmenées chaque semaine			
écoles primaires au complexe aquatique et patinoire pour l'enseignement de la natation.	à l'ODYSSEE			
Services enfance jeunesse en secteur péri urbain	Point information Jeunesse (PIJ)	PIJ de Bailleau l'Évêque CLSH Parc Olivier Gault Tél. 02 37 32 05 74 Permanences : mardi 14h – 18h30 et jeudi 9h – 12h / 13h30 – 16h30		
	Relais Assistante Maternelles (RAM) Dangers 1 fois /mois	Tel : 02.36.67.30.20 Ou Mairie : 02.37.22.90.05		
	Les accueils de loisirs Délégués aux PEP Rue Charles Brune 28300 LUCE Tél. 02 37 88 14 14	l'association du Val de l'Eure, 2, rue du Général -de-Gaulle Saint-Georges-sur-Eure. Tél. 02 37 26 74 07 Bailleau l'Évêque Parc Olivier-Gault Tél. 02 37 32 05 74 Ouverture : mercredis et vacances scolaires de 7 h 30 à 18 h 30 Fermeture 1 semaine en août et 1 semaine à Noël		
	Les espaces jeunes Collégiens et lycéens (- de 18 ans) Délégués aux PEP Rue Charles Brune 28300 LUCE Tél. 02 37 88 14 14	l'association du Val de l'Eure, 2, rue du Général -de-Gaulle Saint-Georges-sur-Eure. En Juillet : Gymnase Route de la Taye Tél. 02 37 26 74 07 Ouverture pendant les vacances sco- laires de 7 h 30 à 18 h 30 (fermeture à Noël)		

### Le S.I.R.P.

Cette rentrée 2018 est marquée par le changement des rythmes scolaires.

89 enquêtes ont été distribuées aux parents et 80 réponses ont été enregistrées dont voici les résultats :

- passage à 4 jours : oui à 65 % ; non à 23,75% ; ne savent pas : 11,25%

- horaires: 8h45-12h 13h45-16h30: 55%; 9H-12h 13h45-16H45: 38.75%

Depuis la rentrée, l'école accueille 137 élèves et Mme Pointeau a été nommée directrice de l'école Arc-en -ciel.

L'APE, en collaboration avec le SIRP, a mis en place une aide aux devoirs les lundi, mardi et jeudi de 16h30 à 17h30. Le tarif de cette prestation est de 40 € par trimestre. Onze enfants sont inscrits.

### Tarifs des services périscolaires :

prix des repas : 4,24€ garderie ordinaire : 2,50€ garderie exceptionnelle : 3,90€

surveillance dans le bus : 25€/trimestre

Le SIRP prend en charge les cartes de transport d'un montant de 10€/carte.

Cette carte jeune, obligatoire à partir de 6 ans, permet de bénéficier du transport du SIRP et des transports de l'ensemble du réseau urbain Filibus.

Suite à un sondage adressé aux familles, le règlement des factures est maintenant possible par prélèvement automatique. Sur 93 foyers, 61 familles ont choisi ce mode de règlement.

### Des boites à livres à Dangers :

Mme Lunamachak enseignante des CE1-CE2 a proposé des boites à livres qui seront peintes par ses élèves : une sera installée près de l'école et une autre plus petite, place des Bruyères. L'investissement est d'environ 350 €

Elles seront à la disposition des habitants dès leur installation au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre, n'hésitez pas à y partager vos lectures.

### Gaspillage alimentaire:

Après une semaine de pesée quotidienne des aliments non consommés et une réunion d'évaluation le 28 mars, il ressort une perte d'environ 30% par enfant, soit 170 grammes de gaspillage.

Cette étude, initiative de Chartres Métropole, animée par Chef Eco, avec le partenariat d'Yvelines Restauration, de quelques membres de l'A.P.E., des enseignantes, du personnel de la restauration, des enfants et d'Evelyne, a permis d'aborder et d'échanger sur ce thème. Soutenu par le comité syndical, des pistes pour diminuer cette perte ont été envisagées.

Lors du dernier conseil d'école une suggestion a été proposée par le Président du SIRP : actuellement tous les enfants bénéficient de la même portion, on s'orienterait vers une diminution de la quantité pour tous.

### Coûts scolaires par élève :

Pour l'année scolaire précédente (2017/2018), le coût , y compris les immobilisations, pour chaque élève scolarisé est de 1 562,69 €.

### Fournitures scolaires:

L'excédent de fournitures non utilisé en 2017, soit un montant de 1 284,08 €, a été reversé à la coopérative scolaire suite à sa présentation au budget.

### Achats:

Par ailleurs, les enseignants sont de nouveau attributaires d'un quota annuel de dépenses d'équipement à hauteur de 600 €.

### **Assistantes Maternelles**

Petit Angélique	: 11, rue du Plessis	09.54.84.12.84	4 places dont 1 > 18 mois
Gentil Dominique	: 5, rue du Moulin	06.22.63.74.23	2 places
Lesourd Katia	: 5, rue de la Mairie	02.37.22.96.99	3 places
Pereira Stéphanie	: 10 bis, rue de la Vallée	02.37.22.24.80	4 places dont 1 > de 18 mois
Queva Valérie	: 12, rue de la Mairie	02.37.22.94.51	4 places
Robveille Alexandra	: 13, rue de la Prairie	02.37.22.50.51	3 places dont 1 > 18 mois
Houvet Nadège	: 2 rue de la Miterne	02.37.22.93.68	2 places dont 1 > 18 mois

Le Relais D'assistants Maternels (R.A.M.) propose des ateliers, dans la salle de garderie, pour la période de février à juin 2019 :

5/2 : masques et déguisements5/3 : manipulation et transvasement

2/4 : ateliers variés14/5 : peinture

11/6: la peinture dans tous ses états

# L'école

### L'ECOLE ARC EN CIEL CLOTURE SON TOUR DU MONDE PAR 2 SORTIES

EN FIN D'ANNEE

Après avoir découvert les différents continents au cours de journées costumées, dégustations de plats locaux, animations autour des coutumes des pays, les élèves de l'école ont pu découvrir encore un peu plus le monde lors de leur sortie de fin d'année.

Les élèves de CM2, CM1 et CE2 ont passé une journée à Paris pour visiter le musée des arts premiers du Quai Branly pour finir par une croisière en bateau mouche et admirer les monuments parisiens.









Les élèves de PS au CE2 se sont rendus au zoo de la Flèche pour en apprendre un peu plus sur les animaux des différents continents.



# Les associations

### ASSOCIATION « LES AMIS DE SAINT REMI »

Nous sommes très heureux de vous faire part de nos réalisations de 2018 ainsi que de nos projets pour le futur, notre but étant de participer à l'embellissement de notre église.

Nous avions fixé rendez-vous le 28 janvier avec les amateurs de galettes des rois. Merci à eux ainsi qu'à la

boulangerie Barré notre fournisseur. Ils se sont régalés.

L'Assemblée Générale de notre association a eu lieu le 21 février. Les comptes rendus ont été approuvés et les comptes sont satisfaisants. Nous étions une trentaine de personnes réunies autour du traditionnel repas le 22 avril. Nous avons apprécié des saveurs indiennes en dégustant les mises en bouche, le poulet tandoori, le riz basmati et la salade de fruits exotiques. Merci à tous, et en particulier Evelyne et Raymond, pour le loto divertissant.





Le 1<sup>er</sup> juillet nous avons accompagné M. Verdier, restaurateur de sculptures, dans la réinstallation de la statue de Sainte Barbe dans notre église. Par sondage, celui-ci avait constaté que la polychromie originale était bien conservée et que l'on pouvait sans risque enlever les couches de peinture bleue appliquées ultérieurement. Ce qui fut fait. La statue a donc retrouvé son aspect original. Le devis du restaurateur s'élevait à la somme de 3 129€. Après déduction des subventions, la commune a participé pour 1 096€.

A travers le dispositif « ARTS EN SCENE » du Département, nous avons pu vous proposer un concert le 10 juin 2018 à la ferme des Essarts du quatuor « 2 SI 2 LA et

d'ailleurs ». C'était un concert festif de musiques traditionnelles qui visait à mettre en valeur les instruments à cordes par le biais d'œuvres intemporelles du répertoire folklorique tzigane, yiddish, irlandais, argentin ... C'est environ deux cents personnes qui y ont assisté et ce fut « un régal pour les oreilles et pour les yeux » comme nous l'a précisé un



spectateur particulièrement subjugué par la virtuosité, la complicité et la joie des musiciens.

Parallèlement les élèves de l'école « ARC EN CIEL » avaient bénéficié d'un enseignement musical au cours de l'année et nous ont gratifié d'un « Kalinka » harmonieux et dynamique. 100 € ont été reversés à la coopérative scolaire par l'association.

MERCI à M. et Mme Rollin pour la mise à disposition de leur ferme, MERCI à tous les acteurs et aux partenaires qui ont contribué à la réussite de cette journée et MERCI de votre présence et de votre générosité.

### PROJET:

Le 20 juillet, nous avons reçu le Père Muchery, membre de la Commission d'Art Sacré du Diocèse, qui nous a déconseillé de poursuivre le projet de retable que nous menions avec M.Poitevin, la fresque ne lui semblant pas adaptée au lieu prévu. Nous menons une réflexion pour la suite.

Le 16 juin 2019, un spectacle est prévu à la ferme des Essarts, toujours dans le cadre du dispositif « ARTS EN SCENE » du Département par la troupe « Les HELIADES ». Réservez la date.

Un repas convivial sera organisé au cours de l'année, la date vous sera communiquée ultérieurement. La vente des galettes aura lieu le dimanche 27 janvier.

Nous aimerions installer des spots à l'église pour mettre en valeur les statues.

En cette fin d'année, nous aimerions vous souhaiter de BONNES FÊTES et un grand MERCI pour votre fidélité à notre égard.

### **ASSOCIATION « FAMILLES RURALES »**

### Activités à Dangers :

Lors de nos rencontres il est fréquent que Raymonde, André, Bertrand et Raymond se retrouvent pour jouer à la belote.

Le 19 janvier : retrouvailles pour partager la galette des rois (18 participants).

Le 14 février : après-midi jeux de société et dégustation de crêpes préparées par Nicole (13 participants)

<u>Le 21 mars</u>: 6 d'entre nous ont participé à un atelier découverte de la vannerie animé par Gérald DROCHON.

<u>Le 17 avril</u>: Atelier pliage de serviettes de table pour l'Association Saint-Rémi.



<u>Le 30 mai</u>: 8 adhérentes ont apprécié un atelier floral animé par Monique BORDE (réalisation d'un jardin miniature).

<u>Le 30 juin</u>: dans le jardin de Nicole, notre repas partage a réuni 19 convives dans une ambiance festive suivi de jeux qui ont déclenché de nombreux rires. Le temps très agréable nous a permis de parta-

ger les restes le soir...

<u>Le 5 octobre</u>: pour fêter la rentrée, nous nous sommes réunis autour d'un « apéro dînatoire ». Liliane et Philippe ont offert le dessert (bulles et tartelettes) pour leur départ vers La Ferté-Bernard... Nous les regretterons mais ils ont bien l'air décidé de nous retrouver de temps en temps...

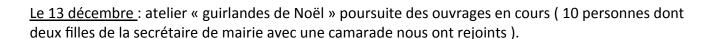
<u>Le 10 octobre</u> : jeux de société pour tous, sauf broderie pour Marie Annick.

<u>Le 24 octobre</u>: atelier « guirlandes de Noël » les réalisations étaient très réussies (5 participantes, Brigitte LE CORRONC, secrétaire de Mairie et sa fille Lucie ont rejoint le groupe).

<u>Le 8 novembre</u>: atelier « scrapbooking » animé par Sandrine MAZEVET ; c'était le dernier puisque Sandrine quitte Dangers pour la Bretagne ( 5 participants )

<u>Le 17 novembre</u>: 26 dangeoises et dangeois ont fêté « le beaujolais nouveau » autour d'un buffet campagnard à la cantine. « Le bouche à oreille » n'a pas bien fonctionné... nous étions 44 en 2017! A suivre...

<u>Le 28 novembre : confection des menus pour le repas communal avec</u> Evelyne, Arlette, Christine et Jane.



### ASSOCIATION « FAMILLES RURALES » (suite)

### Marche

Tous les dimanches matin, rendez-vous des marcheurs à 10 heures à la Mairie. Pour tous renseignements, contacter Raymond ARRONDEAU (2006) 17 44 11 66).

Le 23 juin : Annie, Christine, Jane et Laurence ont participé à la 4 ième édition des Foulées roses.

Le 21 octobre : Evelyne, Laurence et Raymond se sont inscrits à la Marche de l'Echo à Anet.

### Projets 2019

Après avoir testé 2 rencontres mensuelles, nous sommes convenues de poursuivre ce rythme. Nous réfléchissons aux possibilités de nouveaux ateliers (il est prévu un atelier vannerie et un atelier composition florale au cours du premier trimestre).

Vous pourrez participer à nos rencontres ou découvrir nos ateliers sans obligation d'adhérer à Familles rurales, n'hésitez pas à contacter Nicole au 06 81 38 36 95.

### ASSOCIATION « A.P.E. »

Le rôle de l'APE reste toujours celui d'être un soutien financier pour les enfants lors de sorties scolaires ou achat de matériel pédagogique grâce aux différentes animations proposées au cours de l'année. C'est aussi l'occasion pour les parents de se rencontrer en dehors du cadre scolaire.

Par ailleurs, certains membres de l'APE constituent également des interlocuteurs privilégiés entre les parents, les enseignants et le SIRP, notamment lors des conseils d'école.

Lors de l'année 2017-2018, l'APE a participé à diverses animations comme la boum d'Halloween, la chasse

aux œufs, le loto, la soirée paëlla et la kermesse de l'école.

Le bureau change sa composition (Amélie Joly devient viceprésidente et Isabelle Bouticourt devient vice-trésorière) et l'équipe s'étoffe de quelques nouvelles arrivées.

De nouvelles idées ont été proposées (vente de chocolats, après -midi belotte,...) .

Au programme de l'année scolaire 2018-2019 :

Boum d'Halloween : le 20 octobre 2018

Le loto: le 16 mars 2019

La chasse aux œufs (avec de nouvelles animations) : le 06 avril 2019

Soirée APE : le 25 mai 2019 Fête d'école : le 28 juin 2019

Pour l'année 2017-2018, l'APE arc en ciel a fait un bénéfice de 700€ qui servira à financer en partie l'aide aux devoirs mise en place depuis la rentrée 2018.

L'APE a également remis 1 200€ aux enseignants lors du 1er conseil d'école le 13 novembre 2018.

Enfin, nous rappelons qu'il existe une page Facebook sur laquelle vous pourrez trouver toutes les informations relatives à l'école et à nos animations. Nous allons très prochainement remanier la page.

Si vous avez des idées à nous soumettre, n'hésitez pas à nous contacter!

Au plaisir de vous rencontrer lors de nos diverses animations!

### L'entretien de la commune : l'affaire de tous

Chacun d'entre nous souhaite vivre et profiter de la beauté et de la propreté des espaces publics. La commune de Dangers, pour y parvenir, emploie Monsieur Hubert à mi-temps. Nous le remercions pour son engagement quotidien au service des Dangeoises et Dangeois.

### Votre participation est nécessaire :

### Mise en place ZERO PHYTO

Depuis maintenant un an, l'interdiction d'emploi de désherbants sur les espaces publics a conduit la commune à changer profondément ses méthodes de travail et vous avez pour la plupart compris la nécessité de prendre en charge le désherbage manuel et le nettoyage des abords de vos habitations et propriétés.

Le bilan après un an est plutôt positif, quelques-uns d'entre vous ont été sollicités pour quelques efforts, mais il nous semble que chacun a compris l'intérêt de notre demande.

Pour aider à ce travail, la commune a investi en divers équipements, bruleurs thermiques, débrouilleur réciprocateur, brosse thermique et, tout dernièrement, souffleur.

Les principes d'entretien retenus sont les suivants : chacun désherbe et balaie le long de sa propriété ; la commune assure les espaces publics et les devants de propriétés des personnes âgées ou invalides.

### Balayage des caniveaux

L'entreprise Musci est attributaire d'un marché de prestation pour 1 balayage annuel (novembre) pour un montant de 492 € ttc la demi-journée.

### Déneigement

Depuis plus de 30 ans, différents agriculteurs ont accepté de se mettre au service de la commune pour dégager les voies communales lors des intempéries neigeuses.

Une lame de déneigement hors d'utilisation, une disponibilité des agriculteurs inexistante, des tracteurs agricoles inadaptés (trop puissants) font qu'il a été nécessaire de trouver une solution alternative.

Après entretien avec Madame la subdivisionnaire départementale, il a été proposé d'adopter une convention tripartite entre le Département, un agriculteur prestataire du Département et la Commune, le Département restant prioritaire en cas d'épisode neigeux.

Cette solution ne permettra pas le dégagement immédiat des routes communales : en conséquence, en cas d'épisode neigeux annoncé, nous vous conseillons d'approcher vos véhicules au plus près de l'axe routier rue de Chartres. L'entraide et la solidarité sont toujours bien vécues dans ces situations.

### <u>Cimetière</u>

Conformément à la réglementation le Cimetière est maintenant fermé **automatiquement** le soir. Ses horaires d'ouverture sont de 8 H à 21 H (heures d'été) et de 7 H à 20 H (heures d'hiver).

### **Sonorisation**

Un équipement de sonorisation a été acheté auprès de la société CHT diffusion pour un montant de 1 911,84 € . L'ensemble est composé d'un caisson mobile avec table de mixage et lecteur cd et de deux enceintes pré-amplifiées.

### Poubelles.

Vous remarquerez que les poubelles à disposition sont nombreuses à Dangers, 5 ont été renouvelées cette année, merci de les utiliser. Précision : elles ne sont pas prévues pour recevoir les déchets verts.

### Nos amies les bêtes

Nous vous rappelons que la divagation des chiens est interdite. La commune de Dangers a accepté une convention avec *l'association fourrière départementale* pour l'attrapage, le transport et l'hébergement des chiens errants. Coût annuel 441 €.

Plus ennuyeux, mais comment l'accepter, sur les trottoirs, sur le passage des enfants et de leurs parents, de trop nombreuses DEFECATIONS rencontrent les pas des piétons.

Pour ces besoins bien naturels, deux solutions : l'espace privé ou le ramassage systématique par le propriétaire du chien. **Merci à leur maitre de le comprendre.** 

# Les tarifs communaux

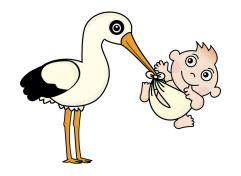
Désignation	Année 20	Année 2019	
Photocopies			
	Noir et Blanc	Couleur	
Photocopies A4 particulier	0,15 €	1,00€	
Photocopies A3 particulier	0,2 €	1,40 €	
Photocopies A4 association	0,08 €	0,70€	
Photocopies A3 association	0,15 €	1,00€	
Locations de matériel			
Location barnum		125,00€	
Location barnum : - personnel communal - personne résidant à Dangers		90,00€	
Cimetière			
Concession 30 ans		120,00€	
Concession 30 ans superposition ou dépôt d'urne		60, 00 €	
Concession 50 ans		250,00€	
Concession 50 ans et plus superposition ou dépôt d'urne		125,00€	
Columbarium concession de 15 ans	1 <sup>ère</sup> urne :	794,00 €	
Columbarium concession de 15 ans	2 <sup>ème</sup> urne et suivantes :	265,00€	
Columbarium concession de 30 ans	1 <sup>ère</sup> urne :	1 070,00 €	
Columbation Concession de 30 ans	2 <sup>ème</sup> urne et suivantes :	320,00€	
Columbarium concession de 50 ans	1 <sup>ère</sup> urne :	1 600,00 €	
Columbatium concession de 30 ans	2 <sup>ème</sup> urne et suivantes :	535,00€	
Jardin du souvenir		100,00€	

# L'Etat Civil 2018

### Naissances:

16/02 : Emma HENRY 11/03 : Raphaël ROBVEILLE 26/09 : Jules LECAILLE

11/11 : Nahia ROGER LEMOSSE





### Mariages:

19/05 : Harmonie et Xavier GARANGER25/08 : Mélène et Guillaume DE AGUIAR

### Nouveaux arrivants:

• 6 rue du Plessis : Madame Nadège GARREAU

3 rue de la Vallée : Monsieur Patrice TRELLU



# La Collecte de Textiles

Une borne de collecte de textiles « Le Relais » est à votre disposition, rue des artisans près du container à verres. En 2017, 1,542T de vêtements, linge de maison, chaussures, maroquinerie a été récoltée et 1,365T en 2018.

7000 communes ont choisi d'adhérer à ce dispositif. Le Relais crée un emploi chaque semaine depuis 1984, soit 2200 emplois.

# L'agenda 2019

date	manifestation	organisateur
27 janvier	Vente de galettes	St Rémy
1 février	Accueil nouveaux nés et nouveaux habitants	Mairie
16 mars	Loto	APE
Courant mars	Assemblée Générale	AFR
6 avril	Chasse aux œufs	APE
27 avril	Lâcher de truites	AFR + Mairie
8 mai	Commémoration de l'armistice de 1945	Mairie
14 mai	Changement de fréquence TNT	
25 mai	L'agglo fait son nettoyage	Mairie
25 mai	Soirée de l'APE	APE
26 mai	Élections européennes (attention un seul tour)	Mairie
31 mai	Fête des voisins (date à confirmer)	Mairie
2 juin	Marché fermier, rue du moulin	
16 juin	Concert « ART EN SCENE »	St Rémy
28 juin	Fête de l'école	APE + SIRP + école
13 juillet	14 juillet	Mairie
11 novembre	Commémoration de l'armistice de 1918	Mairie
1 <sup>er</sup> décembre	Repas communal	Mairie

# A votre service

### Infirmière libérale D.E.: 🕿 02 37 22 97 72

Emmanuelle PIGEON, Nathalie MARTIN et Emmanuelle ALTARE assurent une permanence sans rendezvous tous les mardis et jeudis de 7h à 10 h (hors vacances scolaires) pour les prises de sang, injections, pansements, ...

Opticien: 202 37 83 12 64

Madame JOLY, installée à Fontaine la Guyon, peut venir chez vous pour vos lunettes.

# Les Artisans

Туре	Raison sociale	Téléphone :	Fax :
Tolerie	Ouest Industrie	02 37 22 91 20	02 37 22 92 45
Plomberie Sanitaire Chauffage Central	Frédéric BERNARD	02 37 21 71 67	02 37 36 88 92
Couverture	AC Couverture	02 37 22 06 49	
Couverture	Anthony CHALLAB	06 20 52 84 09	
Plomberie Adoucisseur d'eau	Christophe LAMBERT	06 32 16 36 09	
Electricité générale	Queinnec et Fils	02 37 22 48 13 06 87 01 65 57	
Poules, poulaillers et accessoires	Poule et Oeuf	02 37 22 90 03	
Maçonnerie générale	Gilles HARDY	02 37 21 85 03	
Bois	SARL des trois Bois	02 37 21 48 95	
DOIS	SAILE GES LI OIS DOIS	06 13 44 45 70	
Taxi	Access Taxi	07 60 510 500	

# Commerces itinérants

Pizzeria	Victor Pizza	07 85 78 09 56	Mercredi soir
Boucherie	Darmigny de Clévilliers	02 37 23 98 90	Mercredi et vendredi
Boulangerie	Boulangerie Sablons de Pontgouin	02 37 37 41 35	Lundi et vendredi

# Distributeur de pain

M BARRE, Boulanger à Fontaine la Guyon, a installé un distributeur de baguettes sur la place St Rémy.

